

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : I. CALOONE – M.O. COUSIN – G. GALLOIS – A.C. HERRENG

Mrs. : F. BERNARDEAU – M. BORREWATER – F.X. CAPPELLE – D. DUQUESNE – C. GAUTIER

Excusés : C. CHARLOT (Procuration donnée à M. BORREWATER) – L. DESROUSSEAUX – L. FOSSAERT (Procuration donnée à I. CALOONE) – J.P. GUILBERT (Procuration donnée à François-Xavier CAPPELLE) – C. HALLARD – L. VAN DRIESSCHE

Mme Michèle Courti a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire excuse Madame Catherine CHARLOT retenue en Préfecture par une rencontre organisée sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2013

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2013. Une modification a été apportée puis le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT DE LOTS POUR LE CONCOURS PHOTOS – 2013-02-12.01

La Médiathèque, l'Association Foyer Rural et la Commune de Le Maisnil vont organiser au printemps 2013 une exposition-concours de photos. Ce concours est réservé aux photographes amateurs ; les visiteurs de l'exposition seront invités à voter et des lots seront attribués aux réalisateurs des meilleures photos.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour attribuer deux lots : un cadre photo numérique et un lecteur DVD portable pour une valeur globale de 140 € (cent quarante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour l'achat de ces deux lots.

Monsieur le Maire indique que la Mairie prendra en charge également les cartons nécessaires pour présenter les photos. Les autres lots : bons d'achats et abonnements seront pris en charge par le Foyer Rural, section animation.

III - DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'UFCV - 2013-02-12.02

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la convention pluriannuelle d'objectifs qui a été discutée avec l'UFCV lors de la réunion du mercredi 6 février dernier.

Cette convention d'objectifs a pour but l'organisation des centres aérés des grandes vacances scolaires à compter de 2013.

Cette convention est signée pour une année et pourra être renouvelée deux fois après une révision d'un commun accord entre les parties, par avenant.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'UFCV par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire indique que pour les enfants extérieurs qui bénéficient d'un tarif « résidents » (enfants scolarisés dans une commune partenaire et enfants dont les grands-parents habitent l'une des communes partenaires), un formulaire de rattachement sera à retirer dans la Mairie concernée.

Il indique les dates retenues pour les inscriptions :

- le mercredi 5 juin à l'école de Fromelles de 16 h 30 à 20 h
- le samedi 8 juin à Radinghem, salle Octave Bajoux, de 9 h 00 à 12 h 00

La date de la réunion d'information reste à fixer.

III – INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Musée

La date de l'inauguration prévue initialement le 19 juillet sera décalée de quelques semaines. Les principaux partenaires ont été prévenus.

2° Médiathèques

Une réunion s'est tenue avec les animateurs du réseau et les bénévoles le mardi 29 janvier 2013 à Radinghem. Le rallye des médiathèques est prévu le dimanche 22 septembre 2013 avec un rassemblement final à Radinghem. Concernant les fonds thématiques, sur propositions de plusieurs animateurs et suite à la dernière réunion, Emilie GENEAU a présenté une liste en vue de faire l'acquisition de séries TV. La répartition des nouveaux fonds Manga a également été établie.

3° - Commission de services

Monsieur Didier DUQUESNE indique que la réunion de la commission de mise à disposition des services, prévue le mardi 5 février n'a pas eu lieu.

4° - Commission cadre de vie à Aubers le mercredi 23 janvier

Monsieur François-Xavier Cappelle a assisté à cette réunion.

La commission souhaite augmenter de 10 % les enveloppes, ce qui représente un coût pour la CCWeppes de 5 000 €. Le transfert par une commune dans une autre commune des enveloppes non utilisées est également évoqué. Il apparaît que cela peut se faire au coup par coup, sans que ce soit systématique.

Concernant le gros entretien chaque commune a listé ses projets pour les prochaines années.

Monsieur François-Xavier Cappelle précise, contrairement à ce qui a été noté dans le compte-rendu, que les travaux de mise en accessibilité pour arriver à la porte de la cour de l'école ainsi que la mise en œuvre de stabilisé sur les cheminements dans le Parc des Saules seront pris en charge par la Commune (compétence mise en accessibilité) et non pas par la Communauté de Communes de Weppes.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° - Intempéries : déneigement et collecte des déchets

Suite aux intempéries de début d'année, Monsieur le Maire précise que le déneigement des routes est de compétence communale. Il relève de la sécurité et n'entre pas dans le cadre de l'entretien des voiries. Monsieur le Maire rappelle également que les riverains ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'acheter le matériel nécessaire pour déneiger les rues et de passer une convention avec un agriculteur pour qu'il puisse, en cas de besoin, intervenir sur le territoire de la Commune. Les avis étant partagés sur la nécessité de cet investissement pour quelques jours par an, Monsieur le Maire demande au Conseil d'y réfléchir pour adopter une décision lors de la réunion de préparation du budget.

En cas d'intempéries, certaines rues ne sont pas praticables par les camions de collecte des déchets. Cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion CCWeppes et débattue avec la COVED.

2° - Assainissement

Les travaux d'assainissement collectif se poursuivent rue de la Fêterie, le tout début de la rue de l'Eglise et rue des Hallots. Une réunion publique sera à fixer avec Noréade, une fois les travaux terminés, pour le raccordement des riverains concernés.

Pour répondre à une question de Monsieur Didier DUQUESNE, Monsieur le Maire précise que les réseaux passent au milieu de la rue des Hallots et qu'il n'est pas possible d'enfouir les autres réseaux.

3° - Bulletin intermédiaire de Printemps

La commission envisage d'étoffer le bulletin intermédiaire dont le prochain numéro sera distribué mi-Avril.

4° - Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que Madame Catherine Charlot participe à la réunion organisée à la Préfecture de Lille, ce mardi 12 février à 18 h 00.

La réforme prévoit une modification de la répartition des heures de cours sur la semaine et l'allègement de la journée de classe pour favoriser des activités sportives, culturelles ou artistiques dont 3 heures par semaine seront à la charge des collectivités. Elle entrera en application à la rentrée de Septembre 2013 mais il est possible de demander le report de son application à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire indique que les modalités de la réforme des rythmes scolaires changent constamment et suscitent beaucoup d'interrogations :

- l'impact financier est important
- le peu d'infrastructures à notre disposition va poser des problèmes
- les heures à la charge des collectivités seraient réduites à 3 x $\frac{3}{4}$ d'heure au lieu de 3 x 3 heures
- les temps à la charge des collectivités pourront être déterminés soit le midi, en allongeant la pause méridienne soit en fin de journée scolaire.
- le taux d'encadrement retenu sera de 1 animateur pour 18 enfants au-dessus de 6 ans, 1 pour 14 en dessous.
- La formation des animateurs serait du niveau Bafa ou équivalent.
- nous aurons des difficultés extrêmes pour embaucher du personnel pour 1 heure ou $\frac{3}{4}$

d'heure, ce, trois fois par semaine. D'autant que les communes voisines auront les mêmes besoins, aux mêmes horaires.

Pour l'école de Le Maisnil, ce n'est pas moins de 6 animateurs à recruter pour l'ensemble des enfants.

Ce qui n'est pas dit dans les documents que nous recevons au compte-goutte du Ministère de l'Education Nationale, c'est que pour des raisons évidentes de sécurité, il faut impérativement 2 animateurs par groupe d'enfants (si un enfant se blesse, pour le passage d'un petit aux toilettes, s'il n'y a qu'un seul animateur, les autres enfants se retrouveront seuls !)

- Il sera possible de demander une participation financière aux familles
- Un projet éducatif territorial devra être soumis à l'approbation du rectorat

Monsieur le Maire précise qu'une délibération devra être prise lors d'une prochaine séance pour décider de la date d'application de la réforme pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et 30 minutes.